

Groupe professionnel d'amitié « *Les Compagnons Biographes* »

Charte

Article 1

La présente charte constitue un ensemble d'intentions réciproques, valeurs et moyens, sur lequel les membres du groupe professionnel d'amitié *Les Compagnons Biographes* s'engagent librement.

Article 2 – Objet

Les signataires de la charte sont des écrivains biographes privés.

Ils se réfèrent au mode de travail créé par Pierre Nozières, initiateur du groupe. Ils ont suivi la formation « *De la voix à la plume* » dispensée par ce dernier. Ce corpus méthodologique et de gestion a vocation à évoluer. D'autres personnes seront appelées à le dispenser lorsque Pierre Nozières en fera la proposition.

Leur association procède d'une démarche participative d'échanges et de propositions.

Dans leur action commune ils s'emploient à :

- Promouvoir l'image du métier et les qualités individuelles des compagnons ;
- Recenser et valoriser les méthodes déployées par les uns et les autres ;
- Échanger sur les bonnes pratiques d'écoute, d'écriture et de gestion ;
- Porter au niveau du groupe la résonance de livres édités par chacun ;
- Réorienter vers les autres membres les demandes d'écriture qu'ils ne peuvent satisfaire ;
- Mettre en valeur les spécialités acquises par certains des compagnons ;
- Générer des retombées individuelles à partir d'actions de médiatisation collective ;
- Enrichir les carnets d'adresses grâce à des contacts noués au niveau associatif.

Le groupe n'est en rien solidaire des attitudes, comportements et actes pouvant engager la responsabilité individuelle de ses membres.

Article 3 - Admission

Les compagnons exercent leur métier d'écrivain biographe privé dans un cadre méthodologique et commercial qui leur est propre.

Ils sont à égalité de droits. Siéger dans toute instance d'animation du groupe, voire l'animer, est un acte de volontariat ne conférant aucune distinction fonctionnelle.

Les conditions d'admission au groupe sont les suivantes :

- Faire acte de candidature ;
- Avoir suivi la formation « De la voix à la plume » ;
- Signer la présente charte.

Article 4 – Valeurs internes au groupe

Le groupe se forme, se gère et se fait connaître dans un esprit de compagnonnage, dénué de rapports commerciaux et de tous actes de concurrence internes.

Il ne développe aucune relation de dépendance entre membres. Les dynamismes individuels et les apports organisationnels ne confèrent au sein du groupe aucun ascendant autre que de reconnaissance collective.

Chaque membre souscrit à cinq engagements majeurs :

- Centrer les échanges sur la complémentarité et l'entraide ;
- S'inscrire activement dans les réflexions de travail développées par le groupe ;
- Avoir à coeur de valoriser le groupe dans ses partenariats extérieurs ;
- Proscrire toute démarche de commissionnement commercial ;
- Se refuser à des circuits de mainmise géographique.

Article 5 – Valeurs externes du groupe

Chaque membre du groupe s'engage à respecter auprès de ses clients les règles déontologiques et de méthode exposées ci-après.

- Garantir une totale discrétion dans l'écoute et la transcription des propos recueillis ;
- Refuser toute implication dans des écrits diffamatoires ou indignes ;
- Procéder par transcription d'enregistrements sonores, pour garantir fidélité de ton et liberté de rythme dans l'expression orale ;
- Livrer un premier travail dit « galop d'essai » permettant de caler finement le ton et le registre d'écriture qui prévaudront dans la suite du livre ;
- Offrir une totale liberté de choix dans la fréquence et le lieu des séances d'écoute, puis le rythme d'élaboration du livre.
- Garantir la possibilité d'interrompre cette démarche à tout stade d'avancement ;

- Donner la possibilité de tenter l’aventure autobiographique à moindre prix, en acceptant la possibilité d’une durée de réalisation très étendue, ou des paiements étalés ;
- Ne jamais exiger de paiement par avance, hormis le minimum pour une sécurité garantie entre séances ;
- Offrir un service global, depuis la première séance d’enregistrement jusqu’à la production d’une maquette paginée et illustrée prête à imprimer ;
- Être ouvert à toute possibilité de propriété intellectuelle, notamment la plus fréquente situation : cession des droits patrimoniaux et moraux pour une édition à compte d’auteur.
- Livrer des ouvrages dans une qualité de français et une présentation matérielle impeccables ;
- Fournir, pour l’impression du livre, une vaste palette de possibilités d’impression (numérique ou par offset, selon le nombre d’exemplaires souhaité).

Article 6 – Communication interne au groupe

Les échanges entre membres concernent l’approche humaine du métier, les bonnes pratiques, les moyens d’améliorer la notoriété collective du groupe, les retombées individuelles qui résultent de ces principes et démarches.

La volonté de concertation et d’ouverture s’exprime notamment en :

- Faisant connaître les bonnes idées testées en matière de prospection commerciale, de mode de collecte, de transcription, de gestion et d’édition ;
- Réorientant, vers d’autres, les demandes d’écriture qu’un membre du groupe ne peut provisoirement satisfaire ;
- Donnant volontiers connaissance (sauf en cas de confidentialité exigée par le client) de livres produits par un membre, dont l’esprit ou le contenu paraissent pouvoir intéresser le groupe ;
- Apportant à chacun la ressource d’adresses ou contacts utiles à tous.

Un forum électronique associatif focalise cette communication, mais n’est pas exclusif d’échanges bilatéraux.

Article 7 – Communication externe, collective et individuelle

Le groupe se dote d’une page Internet. Cette page présente de façon homogène les personnalités des écrivains biographes associés : des parcours divers mais un métier unique.

En contrepartie du temps qu’ils y investissent, les membres sont autorisés à se prévaloir de leur appartenance au groupe, dans leur communication individuelle. Ils sont pleinement fondés à s’appuyer sur le vecteur de notoriété constitué par la page Internet des *Compagnons Biographes*.

En revanche, chaque membre mène à sa propre guise son activité professionnelle, sa méthodologie, sa communication et sa publicité.

Article 8 – Moyens d’action

Les moyens d’action du groupe sont notamment :

- L’organisation d’ateliers internes ;
- La tenue de conférences promouvant le métier exercé par les compagnons ;
- La recherche de manifestations pouvant favoriser le rayonnement du groupe ;
- La participation à des salons pour promouvoir le groupe et présenter ses membres.

Article 9 – Réunion annuelle

Le groupe se réunit annuellement, à date et lieu fixes.

Le lieu de cette réunion sera de préférence une ville liée à l’activité du livre et du récit de vie. La commune d’accueil et des acteurs locaux seront associés à la préparation de cette instance.

Article 10 – Formalisation de l’engagement des membres

Lors de leur adhésion au groupe, les nouveaux membres émargent dans la liste de signataires ci-après.

Charte établie et approuvée à Paris, le 14 juin 2013

Membres signataires, par ordre d’adhésion :